

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

**Décision du 15 février 2024**

<b>02.2024-10</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> <b>OBJET – Accords-cadres de maitrise d'œuvre, d'études réglementaires et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et assainissement - Lot n°1 « Réseaux »</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1 et R2194-1,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la décision du Bureau communautaire n°B\_12.04.2022-02 du 12 avril 2022 autorisant la signature d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 600 000 € HT « Accords-cadres à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre, d'études réglementaires et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement »,

**VU** l'ensemble des pièces du marché subséquent pour la maitrise d'œuvre de l'opération de déconnexion des abonnés de CSMA à la conduite du transport alimentant le réservoir du Butay à Château Thébaud,

**VU** le projet d'avenant de fixation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre ci-annexé,

**Considérant** qu'à l'issue de la phase AVP, le projet des travaux de déconnexion des abonnés de CSMA à la conduite du transport alimentant le réservoir du Butay à Château Thébaud s'élève désormais à 186 140,02 € HT,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de conclure l'avenant n°1 de fixation du forfait définitif de la maitrise d'œuvre au marché subséquent n°4 à l'accord-cadre de maitrise d'œuvre, d'études réglementaires et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et assainissement - Lot n°1 « Réseaux » avec la société NALDEO, 6 allée Brancas - 44000 NANTES, pour un montant forfaitaire global de rémunération de 9 761,18 € HT.

**ARTICLE 2 :** que le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur Le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »



## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

### AVENANT 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO  
13 rue des Ajoncs  
44190 Clisson

#### B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société NALDEO,  
6 allée Brancas,  
44000 NANTES

#### C - Objet du marché public

■ **Objet de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Accords-cadres de maîtrise d'œuvre, d'études règlementaires et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et assainissement - Lot 1 : Réseaux.

■ **Objet du marché subséquent :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

DECONNEXION DES ABONNES DE LA CSMA A LA CONDUITE DU TRANSPORT ALIMENTANT LE RESERVOIR DU BUTAY A CHATEAU THEBAUD (44).

■ **Date de la notification du marché subséquent :** 12 août 2022

■ **Montant initial du marché subséquent :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 906,40 €
- Montant TTC : 7 087,68 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la fixation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions des articles 4.1. du CCAP de l'accord cadre.

Conformément aux clauses du marché, ce forfait définitif correspond au nouveau montant du marché indiqué ci-dessous.

Ce forfait définitif correspond au coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, soit un montant de 186 140,02 € HT, conformément aux livrables remis par le maître d'œuvre à l'issue de la phase AVP.

Le présent avenant a aussi pour objet de supprimer la mission ACT des éléments de mission, conformément au tableau annexé.

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*

Non  Oui

Montant de la plus-value induite par l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 854,78 €
- Montant TTC : 4 625,74 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 65,26%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 9 761,18 €
- Montant TTC : 11 713,42 €



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Claire FAUCON Responsable de site	Poitiers, le 13 Février 2024	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour Clisson Sèvre et Maine agglo :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**ANNEXE 1 : DECOMPOSITION DES HONORAIRES**  
Avenant au marché subséquent n ° 22\_004 MS04

**DECONNEXION DES ABONNES DE LA CSMA A LA CONDUITE DU TRANSPORT ALIMENTANT LE RESERVOIR  
DU BUTAY A CHATEAU THEBAUD (44)**

N°	Enveloppe prévisionnel de travaux Co	To (en %)
A1	Co < 100 000 € HT	8,00%
A2	100 000 € HT ≤ Co < 250 000 € HT	6,00%
A3	250 000 € HT ≤ Co < 500 000 € HT	4,30%
A4	500 000 € HT ≤ Co < 800 000 € HT	4,30%

Estimation des travaux (€ H.T.)	186 140,02 €	
Coefficient de complexité	0,92	(entre 0,8 et 1,2)
To (en %)	6,00%	
<b>Montant théorique de la mission, ACT inclue (€ H.T.)</b>	<b>10 274,93 €</b>	

Eléments de mission		€ H.T.
AVP	25%	2 568,73 €
PRO	20%	2 054,99 €
ACT	non requis	-
VISA	5%	513,75 €
DET	40%	4 109,97 €
AOR	5%	513,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>95%</b>	<b>9 761,18 €</b>

Missions complémentaires	Unité ou caractéristiques de dimensionnement	prix unitaire en € H.T.

Montant du marché subséquent (€ H.T.)	9 761,18 €
T.V.A (20%)	1 952,24 €
<b>Montant du marché subséquent (€ T.T.C.)</b>	<b>11 713,42 €</b>

Signature

# Annexe 2

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 044-200067635-20240220-02\_2024\_10-AU



<b>BON DE COMMANDE</b> Réf. commande : AC22_016_23_06 Date de la commande : 07/06/2023	<b>CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO</b> 13 rue des Ajoncs 44190 Clisson Réf. client :	 CLISSON SEVRE & MAINE AGGLO
--	---	---------------------------------------

<b>Adresse de livraison</b> CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO  Contact : Jean-Guy CORNU, Président Tél : Fax : Mél :	<b>Fournisseur</b> ATLASS 5 AVENUE DE L EUROPE  49230 Saint-Germain-sur-Moine Contact : Tél : Fax : Mél :
---	--

Objet : deconnection feeder chateau thebaud

Référence devis : DQE LOT 1

Demandeur : Cycle de l'eau

## REFERENCES OBLIGATOIRES A RAPPELER

Budget : EAU POTABLE DSP  
SIRET : 20006763500108

N° d'engagement : AC22\_016\_23\_06  
Code service : EAU

Réf. fournisseur	Désignation	Quantité	P.U.	Remise		Taux TVA	Montant HT
				%	Montant		
1	SELON DEVIS JOINT	1	186 140,02	0,00	0,00	20,00	186 140,02

<b>Observations</b> ACCORD CADRE 2022-016 FEEDER COMMUNE DE CHATEAU THEBAUD  <b>ATTENTION – Changement d'adresse au 21 mars 2022 : 13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON</b>
--

Total H.T.	186 140,02 €
Total T.V.A.	37 228,00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>223 368,02 €</b>

Règlement par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture.  
Merci d'indiquer vos coordonnées bancaires et SIRET sur la facture et la déposer sur le portail CHORUS PRO.

Jean-Baptiste MOLIN  
Signature numérique de Jean-Baptiste MOLIN  
Date : 2023.06.12  
14:28:48 +02'00'

Jean-Guy CORNU, Président

À Clisson



Le 10/06/2023  
Jean-Guy CORNU  
Président

Collectivité ou établissement Budget	Exercice	Service	Réf. commande N° engagement	Code fournisseur	Date
CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO 10 - EAU POTABLE DSP		Cycle de l'eau	AC22_016_23_06	ATLASS	07/06/2023